

Rapport annuel du comité d'examen indépendant **du groupe de fonds de Portefeuilles Harvest**

Le 26 février 2025

Le rapport annuel du CEI destiné aux porteurs de titres du groupe de fonds de Portefeuilles Harvest

Madame,
Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») a formé un comité d'examen indépendant (le « comité » ou le « CEI ») pour les Fonds en septembre 2009 (les « Fonds »). Le CEI a fonctionné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et il compte trois personnes, toutes indépendantes des Fonds, du gestionnaire et des entités apparentées au gestionnaire (au sens du Règlement 81-107).

Le CEI est heureux de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « période visée »).

Mandat du CEI

Conformément au Règlement 81-107, le mandat du CEI est d'examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire peut être exposé dans la gestion des Fonds figurant à la fin du présent rapport et de lui présenter des décisions à leur égard. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement 81-107, de repérer les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, d'élaborer des politiques et des procédures écrites comme directives pour la gestion de ces conflits d'intérêts et de demander au CEI de formuler des commentaires sur ces politiques et procédures écrites (ci-après appelé le « Guide sur les questions de conflit d'intérêts »).

Quand un conflit d'intérêts survient, le gestionnaire soumet son plan d'action proposé au CEI pour que celui-ci l'examine. Certaines questions nécessitent l'approbation préalable du CEI. Cependant, dans la plupart des cas, le CEI présente une décision quant à savoir si, à son avis, le plan d'action projeté par le gestionnaire offre un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Pour les conflits d'intérêts récurrents, le CEI peut fournir au gestionnaire des instructions permanentes (« IP »). Les IP permettent à ce dernier de traiter certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, pour autant que le gestionnaire traite les conflits conformément aux IP.

Le CEI a le pouvoir de faire valoir les intérêts des Fonds le mieux possible dans les conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet. Dans ces cas, le CEI cherche à s'assurer que le plan d'action proposé par le gestionnaire offre un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI a engagé Independent Review Inc. pour que celle-ci l'aide dans ses tâches conformément aux dispositions du Règlement 81-107 et de la charte du CEI, lui fournisse certains services d'administration et de tenue de registres et agisse à titre de secrétariat indépendant.

Composition du CEI

Voici les membres actuels du CEI et leur occupation principale :

<i>Nom et ville de résidence</i>	<i>Occupation principale</i>	<i>Durée du mandat</i>
Présidente, Edna A. Chu ¹ , Toronto (Ontario)	Avocate, consultante en conformité	Nommée le 1 ^{er} janvier 2020. Reconduite le 1 ^{er} janvier 2023 pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2025.
Karen McRae ² , Toronto (Ontario)	Administratrice de sociétés et fiduciaire de fonds de retraite	Nommée le 1 ^{er} juillet 2018. Retraitée depuis le 31 décembre 2024.
Neil Gross ³ , Mississauga (Ontario)	Avocat et consultant indépendant en matière de politique publique	Nommé pour la période allant du 27 octobre 2021 au 31 décembre 2023. Reconduit le 1 ^{er} janvier 2024 pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2026.
Pat Dunwoody, Toronto (Ontario)	Dirigeante, Services financiers	Nommée initialement le 1 ^{er} janvier 2025 pour une période de trois ans.

Le mandat de Karen McRae a pris fin le 31 décembre 2024. Le CEI a suivi son plan de succession et a rencontré nombre de candidats sur la base des critères convenus. Le 15 août 2024, le CEI a nommé Pat Dunwoody au CEI en remplacement de M^{me} McRae avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025 pour un mandat de trois ans.

Rémunération et indemnisation

Aperçu de la rémunération

Au moins une fois l'an, le CEI examine sa rémunération en fonction des éléments suivants :

- l'intérêt supérieur des Fonds;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris leurs engagements en temps et en énergie;
- le nombre de réunions exigé par le CEI, dont les réunions extraordinaires convoquées pour examiner des conflits d'intérêts soumis au CEI;
- les meilleures pratiques de l'industrie, y compris les moyennes de secteur et les enquêtes sur la rémunération des CEI;
- la complexité des conflits d'intérêts soumis au CEI;

¹ Edna Chu siège aussi au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Consultants Inc.

² Karen McRae siège aussi au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Placements IA Clarington inc.

³ Neil Gross siège aussi aux CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Accelerate Financial Technologies Inc., le CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par PIMCO Canada (à compter du 1^{er} janvier 2025), le CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Educators Financial Group (à compter du 1^{er} janvier 2025) et le CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Goodwood Group of Funds.

- la dernière autoévaluation du CEI de même que toute recommandation relative à la rémunération du CEI faite par le gestionnaire.

Après examen des facteurs ci-dessus, le CEI a déterminé que sa rémunération était adéquate.

Rémunération des membres

En tout, les membres du CEI ont touché 36 750 \$ en 2024, plus les taxes applicables.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont accordé aux membres du CEI une indemnité contractuelle conformément au Règlement 81-107. Aucun paiement n'a été fait aux membres du CEI en vertu de cette indemnité par les Fonds ou le gestionnaire durant la période visée.

Divulgence des avoirs des membres du CEI

Au 31 décembre 2024, aucun membre du CEI ne détenait en propriété effective, directement ou indirectement :

- un nombre important de parts d'un Fonds Harvest;
- une participation importante dans le gestionnaire;
- une participation importante dans une entreprise ou une personne fournissant des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Décisions et approbations

Le CEI n'a rendu aucune décision ni donné aucune approbation durant la période visée.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé trois IP. Ces IP constituent une approbation ou une décision écrite du CEI qui permettent au gestionnaire d'aller de l'avant avec les mesures particulières énoncées dans chaque IP sur une base permanente, et il peut le faire sans devoir soumettre le conflit d'intérêts ou son plan d'action proposé au CEI, pourvu qu'il se conforme aux modalités de l'IP. Dans chaque cas, l'IP nécessite que le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures connexes et qu'il fasse rapport au CEI régulièrement.

Instruction permanente n° 1 : Instruction omnibus

Cette IP vise nombre de types de conflits d'intérêts, soit ceux concernant :

1. les frais imputables aux Fonds
2. les activités des investisseurs
3. les allocations de négociation
4. les questions relatives à la tarification de portefeuille
5. la correction des erreurs dans les valeurs liquidatives de portefeuille
6. la correction d'autres erreurs importantes dans les comptes des porteurs de titres, dont les erreurs de négociation
7. le choix des courtiers
8. les arrangements de faveur
9. les pratiques de vente
10. le favoritisme manifeste
11. l'exercice de procurations et l'exécution d'autres tâches d'entreprise
12. l'impartition à des tiers fournisseurs de services
13. les opérations sur titres personnelles et l'acceptation de cadeaux
14. les plaintes de clients
15. les questions liées à la capacité

Le gestionnaire s'est appuyé sur l'IP n° 1 durant la période visée.

Instruction permanente n° 2 : Opérations entre fonds

Le gestionnaire ne s'est pas prévalu de l'IP n° 2 durant la période visée.

Instruction permanente n° 3 : Un Fonds s'engage à l'égard d'une émission future visant un fonds d'investissement à capital fixe

Le gestionnaire s'est appuyé sur l'IP n° 3 durant la période visée.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a remis au CEI un rapport écrit énonçant les IP dont il s'est prévalu durant la période visée, soit les IP n° 1 et 3, car il a effectué des reclassements de titres durant la période visée. Le gestionnaire ne s'est pas prévalu de l'IP n° 2, car il n'a effectué aucune opération entre fonds durant la période visée.

Fonds traités par le CEI

Fonds Harvest de revenu Banques et immobilier
Fonds Harvest canadien de revenu et de croissance
Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques
FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus
FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus
FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé
FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies
FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales
FNB Harvest de revenu Leaders du secteur bancaire américain
FNB Technologies de chaîne de blocs
FNB Harvest indiciel Géants aurifères mondiaux
FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux
FNB Harvest Énergie propre
FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs
FNB Harvest diversifié de revenu mensuel
FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes
FNB Harvest de revenu amélioré Leaders des soins de santé
FNB Harvest de revenu amélioré Marques dominantes (dissous le 26 juin 2024)
FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies
FNB Harvest équilibré de revenu amélioré Services publics mondiaux
FNB Harvest de revenu amélioré Leaders des actions canadiennes (dissous le 26 juin 2024)
FNB Harvest de revenu Voyages et loisirs
FNB Harvest diversifié de revenu d'actions
FNB Harvest Rendement supérieur du Trésor
FNB Harvest Rendement supérieur des obligations du Trésor de 7 à 10 ans (inscrit en bourse le 16 janvier 2024)
FNB Harvest de bons du Trésor du Canada (inscrit en bourse le 16 janvier 2024)
FNB Harvest de revenu et de croissance équilibré (inscrit en bourse le 15 avril 2024)
FNB Harvest de revenu et de croissance équilibré amélioré (inscrit en bourse le 15 avril 2024)
FNB Harvest de revenu Leaders industriels (inscrit en bourse le 15 avril 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé Eli Lilly (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé Amazon (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé Microsoft (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré Eli Lilly (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré Amazon (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré Microsoft (inscrit en bourse le 21 août 2024)
FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré NVIDIA (inscrit en bourse le 21 août 2024)

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire, à <https://www.harvestportfolios.com>. Vous pouvez aussi en obtenir un exemplaire sans frais en contactant le gestionnaire au 416 649-4541 ou au numéro sans frais 1 866 998-8298, ou en envoyant un courriel à info@harvestportfolios.com. Le présent document et d'autres renseignements relatifs aux Fonds sont accessibles à www.sedarplus.ca.

Cordialement,

« *Edna A. Chu* »

Edna A. Chu
Présidente